DEPARTEMENT DU NORD

COMMUNE DE WALLERS ARENBERG



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEILLERS ELUS:

29

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le quinze du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de WALLERS ARENBERG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de l'Hôtel de Ville, conformément à la loi.

CONSEILLERS EN EXERCICE

29

Étaient présents (24): Salvatore CASTIGLIONE, Maire, Cécile DEHOUCK, Tonino RUNCO, Magalie DUTRIEUX, Jean Pierre SELVEZ, Suzel JAWORSKI, Vincenza CASTIGLIONE, Géry CATTIAU, Christophe DEHOUCK Adjoints, Marc STIEVENARD, Chantal SAEGERMAN, Yoann HOCHEDEZ Conseillers Municipaux Délégués, Bernard CARON, Marie-Pierre VARLEZ, Hermeline BOUTELIER, Aurore DUSSART, Catherine DEMEURISSE, Armel BISIAUX, Émile LAURANT, Laurent STAQUET, Dominique NICODEME, Serge HARDY, Mathieu DECARPENTRY, Bénédicte COTTEL Conseillers Municipaux.

CONSEILLERS PRESENTS:

24

Étaient Excusés (4): Jean-Pierre ABRAHAM (procuration à Marie-Pierre VARLEZ), Laurence SZYMONIAK (procuration à Chantal SAEGERMAN), Cathy GOUPIL (procuration à Magalie DUTRIEUX), Fabienne BENOIT (procuration à Salvatore CASTIGLIONE).

Était Absent (1): Marc BAUDRY.

Président de la séance : Salvatore CASTIGLIONE - Secrétaire de la séance : Marc STIEVENARD.

Date d'envoi de la convocation : 08/02/2024.

<u>Objet : Renouvellement de la convention avec la Direction Interdépartementale de la Police Nationale (DIPN) - Mise en place de patrouilles équestres de sécurisation</u>

Rapporteur: Rapporteur: Salvatore CASTIGLIONE, Maire

La ville de Wallers-Arenberg développe de nombreuses actions de prévention et de répression des actes de délinquance et de lutte contre les comportements d'incivisme qui sont parfois constatés.

À ce jour, la ville ne dispose pas de police municipale. C'est pourquoi, elle a noué un partenariat étroit avec la DIPN du Nord avec l'objectif d'organiser des patrouilles équestres de sécurisation.

À la fois attractif et dissuasif, le cheval permet en effet d'exercer une surveillance tout en bénéficiant d'une excellente image auprès des habitants. Il véhicule une image rassurante, favorisant les actions préventives et éducatives, dans le cadre du rapprochement entre d'une part, la population, et d'autre part, les forces de l'ordre.

La convention initiale signée en 2021 pour une durée de 3 ans prend fin le 23 mars 2024.

Dès lors, il convient de renouveler le partenariat par la signature d'une nouvelle convention entre la ville de Wallers-Arenberg et la Direction Interdépartementale de la Police Nationale (DIPN) qui consiste à :

- consolider les liens avec les services de la Sécurité Publique du Nord, notamment à travers un partenariat visant à organiser des patrouilles équestres de sécurisation à raison d'une fois par semaine sur la commune de Wallers-Arenberg.
- faire rayonner le lien Police/Nation par la participation à des manifestations festives, sportives et culturelles occasionnelles.
- mettre à disposition de la Brigade Équestre du Nord, deux chevaux préalablement acquis par la ville
- préciser que les frais de fonctionnement de cette unité seront à la charge de la DIPN du Nord.

Par ailleurs, la DIPN garde seule le contrôle et l'emploi des effectifs de la brigade équestre et de ses matériels. La convention de partenariat prendra effet à la date de signature par les deux parties, et sera établie pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la DIPN;
- CHARGE Monsieur le Maire à veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.

Au registre sont les signatures Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire de la présente délibération.

A Wallers Arenberg, le 15 février 2024 Le Maire, Salvatore CASTIGLIONE